

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 04 AVR 2020

DECRET N° 20-062/ PR

Portant réaménagement du Gouvernement de l'Union des Comores

LE PRESIDENT DE L'UNION

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018, notamment en son article 60;

VU le décret N°19-058/PR du 13 juillet 2019, relatif à la Composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECREE :

ARTICLE 1^{er} : Tenant compte de l'investiture le 03 avril 2020, des députés nouvellement élus pour la législature 2020-2025 et le siège, à l'Assemblée Nationale de deux Ministres et d'une Secrétaire d'Etat du Gouvernement de l'Union des Comores, celui-ci est réaménagé ainsi qu'il suit en attendant son remaniement :

ARTICLE 2 : Sont nommés Ministres :

2.1. Monsieur BIANRIFI THARMIDHI

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, des transports terrestres, chargé des Affaires foncières

2.2. Monsieur HOUMED M'SAIDIE

Ministre de l'Économie, des Investissements et de l'Énergie, chargé de l'Intégration économique, du Tourisme et de l'Artisanat, porte-parole du Gouvernement

2.3. Monsieur SAID ALI SAID CHAYHANE,

Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire.

2.4. Monsieur SOUEF MOHAMED EL AMINE,

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé de la diaspora.

... / ...



2.5. Monsieur AHMED BEN SAÏD JAFFAR

Ministre des Postes, des Télécommunications, de l'Economie numérique, de l'Information, chargé des transports maritimes et aériens.

2.6. Madame LOUB YACOUT ZAIDOU

Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre.

2.7. Monsieur MOHAMED DAOUDOU,

Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et de l'Administration territoriale chargé des Relations avec les Institutions.

2.8. Monsieur MOHAMED HOUSSEINI DJAMALILAIL,

Ministre de la Justice, des Affaires Islamiques et de la Fonction Publique chargé des Droits de l'Homme, de la Transparence et des Administrations publiques.

2.9. Monsieur NOURDINE BEN AHMED,

Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles, des Sports, des Arts et de la Culture.

2.10. Monsieur MOINDJIE MOHAMED MOUSSA

Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3 : Sont nommés Secrétaires d'Etat et participent au Conseil des Ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

3.1. Monsieur SOILIHI MOHAMED DJOUNAID

Secrétaire d'Etat Chargé de la Fonction Publique et de la modernisation des Administrations publiques auprès du Ministre de la Justice, des Affaires Islamiques et de la Fonction Publique chargé des Droits de l'Homme, de la Transparence et des Administrations publiques.

3.2. DR TAKIDDINE YOUSSEOUF

Secrétaire d'Etat Chargé de la Coopération auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

ARTICLE 4 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

